Ville-Marie Montréal∰

Avis public

MESURES SPÉCIALES APPLICABLES DURANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - SÉANCE DU

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE DU 12 MAI 2020

AVIS PUBLIC est donné par la présente que la prochaine séance du conseil d'arrondissement de Ville-Marie, prévue le mardi 12 mai 2020, aura lieu

comme prévu à compter de 18 h 30. Cependant, le

conseil siégera par visioconférence en cohérence avec les mesures de prévention de la propagation

de la COVID-19. Les citoyennes et citovens pourront suivre le déroulement de la séance par . webdiffusion, en direct ou en différé à partir du lien identifié au paragraphe ci-dessous. Les citoyennes et citoyens pourront également

poser des questions aux élus en transmettant

leurs questions par écrit le mardi 12 mai 2020 entre 17 h 30 et 18 h 00 en utilisant le formulaire qui sera disponible pendant cette période à : https://montreal.ca/evenements/seance-du-conseildarrondissement-de-ville-marie-de-mai

Seules les questions transmises pendant cette place horaire pourront être traitées. Cette procédure spéciale remplace la période habituelle de questions orales du public. Pour tout renseignement supplémentaire sur les

mesures spéciales prises en lien avec la pandémie du coronavirus et pour suivre le déroulement de la prochaine séance du conseil d'arrondissement

(https://ville-marie.evenement.agencewebdiffusion. com/), consultez le site web de la Ville : montreal.ca.

Fait à Montréal, le 9 mai 2020

La secrétaire d'arrondissement Katerine Rowan, avocate Cet avis peut également être consulté sur le site

Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.gc.ca/villemarie JDM2287549